



## Fiche - Proposition n° 4

### Proposer des formations adaptées aux professionnels de santé



- **Développer la formation interprofessionnelle, avec une enveloppe dédiée, améliorer la connaissance par un professionnel de santé du métier des autres professions de santé**

Les formations interprofessionnelles initiales et continues doivent être approfondies avec une enveloppe spécifique. L'exercice coordonné, le numérique en santé et la prévention doivent devenir des thèmes prioritaires.

Chaque professionnel de santé doit être capable de connaître les autres métiers de la santé. Il est important de prévoir des formations initiales et continues en ce sens en apportant des connaissances sur la démographie, la formation et les conditions d'exercice de chaque profession. L'accès à ces informations doit également être simplifié.

Les orientations prioritaires de DPC pour la période 2023-2025 devront être suffisamment complètes et intégrer toutes les professions de santé. Les propositions d'orientations de DPC issues du dialogue conventionnel devront être mieux prises en compte, les organisations professionnelles étant au plus près des réalités des conditions d'exercice et des besoins de formation de chaque profession de santé.

- **Intégrer les représentants des professionnels de santé dans la gouvernance des organismes de DPC et de certification**
  - S'agissant du Haut-Conseil du développement professionnel continu (HCDPC)

Une réforme en cours modifie la composition du Haut-Conseil du développement professionnel continu (HCDPC). Il est envisagé de supprimer la participation des représentants syndicaux des professionnels de santé libéraux.

Une formation continue organisée sans les représentants des professionnels de santé de terrain risque néanmoins de se trouver inadaptée à leurs besoins, et ne permettra pas, in fine, d'assurer des soins de qualité. L'UNPS demande donc que les représentants des professionnels de santé libéraux ne soient pas exclus de la composition du HCDPC.

- **S'agissant de la certification périodique**

Les organisations représentatives des professionnels de santé devront être intégrées à la gouvernance de ce dispositif, afin de rester en prise directe avec les pratiques professionnelles. La réussite de la certification passera par une nécessaire adaptation à chacune des professions, à leur histoire et à leur écosystème.

- **Permettre aux professionnels de santé de conserver leurs fonds propres de formation**

L'UNPS appelle à ne pas supprimer les fonds propres de formation des professionnels de santé qui pourraient disparaître aux motifs d'apporter de la simplification et une plus grande transparence. Il est nécessaire de conserver ces fonds propres pour bien prendre en compte les réalités et les spécificités d'exercice et donc des besoins de formation des professionnels de santé libéraux.

Les formations nécessaires à la gestion de la crise sanitaire, par exemple, ont été rendues possibles à grâce à ces dispositifs de financement plus souples et plus adaptables.